

Année **2020**

## BARÈME DE MODIFICATION D'UNE GARANTIE D'USAGE

Les titulaires de garanties d'usage désireux de changer de catégorie, suite à l'achat d'un bateau d'une taille supérieure aux dimensions de leur emplacement d'origine doivent s'acquitter d'une redevance fixe pour changement de catégorie. Cette redevance permet de bénéficier d'une garantie d'usage jusqu'au 31.12.2025, terme de la durée contractuelle des garanties d'usage.

## MONTANT FACTURÉ POUR CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Passage de 6 m à 6,50 m	439 € TTC
Passage de 6 m à 8 m	1 953 € TTC
Passage de 6,50 m à 8 m	1 516 € TTC

*La T.V.A au taux de 20 % s'applique à ces tarifs, lesquels sont basés sur la différence de prix moyenne constatée entre deux catégories lors de l'achat, ramenée sur une durée de 8 ans et affectée chaque année de la variation annuelle de l'indice TP 02, depuis 1990, date d'entrée en vigueur de la concession. Toute modification éventuelle du taux de T.V.A en vigueur sera répercutée sur ces tarifs à compter de son application. En cas de saut de deux catégories (exemple : passage de 6 m à 8 m), les deux redevances s'additionnent. Les charges annuelles d'exploitation facturées sont celles correspondant à la nouvelle catégorie. Les changements d'emplacements et les modifications de garanties d'usage ne peuvent s'effectuer que sous-réserve de la disponibilité d'un emplacement, ce que le Syndicat Mixte ne saurait garantir.*

## BARÈME DES CHARGES D'EXPLOITATION ANNUELLES POUR LES TITULAIRES DE GARANTIES D'USAGE

-Postes de 5 mètres	205,00 €	-Postes de 10 mètres	742,00 €
-Postes de 6 mètres	328,00 €	-Postes de 12 mètres	1015,00 €
-Postes de 6,50 mètres	361,00 €	-Postes de 13 m / 13,50 mètres	1189,00 €
-Postes de 8 mètres	496,00 €	-Postes de 15 mètres	1537,00 €
-Postes de 9 mètres	618,00 €		

*Ces charges sont payables en un seul versement à réception de l'appel de charges. Les tarifs T.T.C s'entendent avec une T.V.A au taux de 20 %. Toute modification éventuelle du taux de T.V.A en vigueur sera répercutée sur ces tarifs à compter de son application.*